



AMBASSADE DE SUISSE
EN ITALIE

00197 ROME, 23 mars 1970

Largo Elvezia - Via Barnaba Oriani, 61
Tél. 803-641

Réf.: 131.20. - PI/ct

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

A la Division
des affaires politiques
du Département politique fédéral
B e r n e

Initiative Schwarzenbach et
réglementation de la main-d'oeuvre
étrangère en Suisse.

Interview du Sous-Secrétaire d'Etat
aux affaires étrangères Mario Pedini

BIGA

cn	RM STB				c/a
Datum	1.4.70				3.4
Visa	RM STB				STB
EPD	1. April 1970				
Ref.	s.B. 49.10.2.				

p.B. 49.11.7.1 ✓

Monsieur l'Ambassadeur,

Un journaliste suisse de passage en Italie, M. René Lombard, correspondant de Paris de la "Gazette de Lausanne", a obtenu une interview de M. Pedini, le 18 mars. Cette interview devra paraître au début d'avril.

M. Lombard m'a procuré une copie de ses notes. Je vous en communique les passages qui ont trait à l'initiative Schwarzenbach. Comme ces déclarations doivent être soumises à M. Pedini avant d'être publiées et qu'elles seront peut-être modifiées, je vous saurais gré de les considérer comme strictement confidentielles:

- Q. - Que pensez-vous de la libre circulation des travailleurs et de la politique suisse dans ce domaine?
- R. - Cette liberté est une nécessité de plus en plus réelle et évidente. Ayant été Sous-secrétaire d'Etat à l'émigration, je connais assez bien ce problème. Or, je constate une tendance marquée des travailleurs italiens à se rendre de plus en plus en Allemagne. Ils y trouvent des conditions de sé-

./.

Dodis



-2-

curité et de protection sociale égales à celles qu'ils ont en Italie. Ils y reçoivent aussi une formation professionnelle. Plus de 200 Italiens participent d'autre part au travail des commissions d'entreprises dans les usines allemandes. Et nous enregistrons maintenant 4000 mariages italo-allemands par an. Quant aux Hollandais, ils organisent déjà des vols d'avions "charter" pour les vacances de leurs travailleurs italiens! La Suisse aurait intérêt à discuter avec les pays du Marché commun un statut des travailleurs. Car la concurrence joue et elle aura de plus en plus de répercussions en Suisse. Le marché du travail se développe dans votre pays: il n'est pas sans doute dans son intérêt de s'adresser seulement aux Espagnols, aux Tunisiens et aux Marocains et de freiner le courant venu d'Italie. Les Italiens iront tout simplement de plus en plus nombreux en Allemagne, en France et ailleurs, où la demande des travailleurs italiens augmente. L'Italie est surprise de voir officiellement bloqué aujourd'hui le niveau de ses travailleurs en Suisse. Etes-vous sûrs que dans quelques années il y aura encore assez d'Italiens pour arriver au plafond que vous fixez aujourd'hui? Si les chefs d'entreprises suisses considèrent que les Italiens sont de bons travailleurs, veillez donc à ne pas les perdre! Dans quelques années, le détournement du courant qui conduisait les Italiens en Suisse sera accéléré par tous les avantages et les facilités offerts ailleurs. Les communications sont devenues rapides; on passe facilement de Sicile en Allemagne. Le fixement d'un plafond est un faux problème. Si l'Angleterre entre au Marché commun, on sait déjà qu'elle acceptera la règle de la libre circulation des travailleurs et qu'elle leur accordera les avantages que leur garantit le traité de Rome.

./.

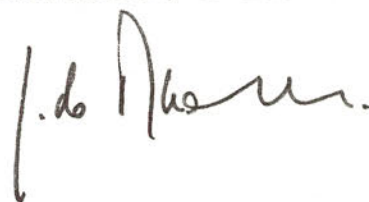
-3-

Q. - Que pensez-vous donc de l'initiative Schwarzenbach?

R. - C'est une réaction grave et inutile. Elle est dangereuse pour la Suisse, car, comme je l'ai dit, l'intégration européenne encouragera les mouvements de travailleurs, partout où il y aura plein emploi. L'initiative dont vous parlez exerce déjà un effet psychologique de dissuasion sur les travailleurs italiens. Ils vont rechercher des lieux de travail plus sûrs. La Suisse y trouvera peut-être un avantage à court terme, mais elle y perdra à long terme. Nous avons considéré jusqu'ici la Suisse comme un pays qui accueillait bien les travailleurs italiens. C'est avec tristesse que nous constatons la situation et l'état d'esprit d'aujourd'hui. Car même s'il n'était pas possible d'augmenter l'immigration italienne en Suisse, d'autres possibilités vous étaient offertes."

Il est encore trop tôt pour juger quelles seront les réactions italiennes à nos mesures de stabilisation de la main-d'oeuvre étrangère. Les prochaines semaines seront assez critiques à cet égard, du moins jusqu'au rejet de l'initiative Schwarzenbach, si rejet il y a, ou à la convocation éventuelle, ardemment désirée du côté italien, de la commission mixte prévue par l'accord du 10 août 1964. Nous suivons attentivement la question et je vous adresserai sous peu un rapport à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Copie: au Service d'information et de presse
du Département politique fédéral